

RETOUR AUX INSCRIPTIONS FORESTIÈRES D'HADRIEN

1 H. Abdul Nour, « Inscriptions forestières d'Hadrien : mise au point et nouvelles découvertes », *Archaeology and History in Lebanon*, 14, 2001, p.64-81. L'article de Abdul Nour fournit les références bibliographiques des publications citées de Renan, Mouterde, Breton.

2 Seul ce genre d'inscriptions, gravées dans la roche vive, peut être dit 'rupestre'. Pierre d'autel ou sarcophage ne sont pas 'rupestres', et pas davantage les inscriptions qui y figurent. Le 'patrimoine rupestre' est donc beaucoup plus limité que ne croit H. Abdul Nour, ce qui n'enlève rien à la pertinence de son propos sur la valeur et la protection du patrimoine épigraphique.

3 Hani Abdul Nour pense que l'inscription copiée au milieu du XIXe siècle par le missionnaire américain H. A. de Forest ne fait en réalité qu'une avec l'une des inscriptions publiées par Renan ; les deux textes sont pourtant différents : IMP HAD AVG VIG d'une part, IMPHADVIG de l'autre. H. Abdul Nour ne tient pas compte de cette différence et se fonde sur la description du site de l'inscription, qu'il juge le même ; mais l'on sait combien sont imprécises ces descrip-

Dans l'une des dernières livraisons d'*Archaeology and History in Lebanon*, Hani Abdul Nour a apporté une contribution tout à fait intéressante et personnelle à l'étude des fameuses 'inscriptions forestières' d'Hadrien au Liban¹. Lorsque l'on sait comment se présentent ces inscriptions, gravées sur les rochers² dans les hautes vallées ou près des crêtes du Liban central, on ne peut que le féliciter des heureux résultats de ses recherches. Elles lui ont permis de découvrir des inscriptions nouvelles et de préciser ou corriger le texte ou la situation d'un certain nombre de documents déjà publiés. Ce n'est pas diminuer son mérite que de présenter sur sa publication quelques observations que suggère une longue pratique de l'épigraphie romaine et des inscriptions du Liban.

Rappelons brièvement, pour être clair, que ces inscriptions latines contiennent d'abord le nom de l'empereur Hadrien, *Imperator Hadrianus Augustus*, toujours abrégé en IMPHADRAVG, souvent avec des ligatures (les puristes disent nexus) de lettres qui tendent vers le monogramme. Viennent ensuite différentes formules, parfois entièrement écrites, qui permettent d'interpréter la suite d'initiales à quoi elles sont le plus souvent réduites. On trouve ainsi DFS, *d(e)f(initio) s(ilvarum)*, 'délimitation des forêts'; AGIVCP, signifiant *a(rborum) g(enera) IV, c(etera) p(rivata)*, 'quatre espèces [forestières réservées à l'administration domaniale], les autres à la disposition du public (c'est-à-dire des personnes privées)'; un N, surmonté ou non d'un trait horizontal marquant l'abréviation du mot *numerus*, suivi d'un nombre écrit en 'chiffres romains', indiquant le numéro de la parcelle. Ces diverses formules se trouvent soit toutes ensemble, soit séparément ; dans tous les cas, leur sens ne prête pas à discussion. Elles visent à l'information du public ou des forestiers, afin d'assurer la protection de la forêt et son exploitation rationnelle pour les besoins de l'État.

Une autre abréviation, VIG, est plus difficile à résoudre. On la rencontre sept (ou huit) fois³ sur les hauts-plateaux de Laqlouq et d'Aqoura. H. Abdul Nour accepte la proposition de J.-F. Breton, qui la devait lui-même à un maître incontesté de l'épigraphie latine, H.G. Pflaum, de compléter l'abréviation en *vig(ilarium)*, 'poste de guet'. Sans doute, les endroits où ont été trouvées ces inscriptions ont des vues très étendues ; j'en connais l'un ou l'autre ; ces paysages sont magnifiques. Ainsi aurait été signalé qu'il y avait là un emplacement – et une installation – de surveillance, destiné sans doute à la surveillance des forêts et à la lutte contre les incendies. Mais y a-t-il besoin de graver sur les rochers qu'il y a là une telle installation ? elle se voit d'elle-même, surtout si c'est une plate-forme ou une cabane. Mais pourquoi, surtout, n'y aurait-il eu de tels postes de guet qu'en quelques zones très limitées des hauts plateaux de Laqlouq et d'Aqoura ? On connaît ailleurs, dans le Liban central, plus d'une centaine d'inscriptions forestières ; nulle part on n'y trouve VIG. Cette absence ne peut être attribuée au hasard.

Le Père René Mouterde, de l'Université Saint-Joseph, qui, pendant des décennies, oeuvra inlassablement au recueil des inscriptions grecques et latines de la région, qui avait vu quelques-unes de ces inscriptions, pensait qu'il fallait plutôt lire VIC et complétait en *vic(ennalia)*, célébrations et vœux pour le vingtième anniversaire de règne de l'empereur. Mais l'on ne voit pas ce que des mentions, vraiment trop abrégées, de ces vœux viendraient faire dans ces montagnes perdues, affirmations de loyalisme inutiles, même si elles se trouvaient en bordure de chemins que l'on peut croire plus utilisés autrefois qu'aujourd'hui entre les hautes vallées du Liban maritime et la plaine de la Beqa'. Au demeurant, il semble bien que dans chacune de ces inscriptions, il faille lire VIG, et non pas VIC ; ce fait matériel serait dirimant, si l'on ne voyait pas souvent une confusion ENTRE C ET G, hésitation de la prononciation que reflétait l'écriture.

Essayons de nous représenter ce que pouvaient être le paysage, la vie et l'activité

tions et combien il est difficile de retrouver une inscription signalée d'une façon que nous appellerions 'littéraire'.

JEAN-PAUL REY-COQUAIS

humaine dans ces hautes régions d'Aqoura et de Laqlouq. Nous sommes dans un contexte forestier. Il ne s'agit pas seulement de coupes, que règlent la mention AG IV CP et les numéros de parcelles ; il s'agit d'exploitation rationnelle, envisageant nécessairement l'avenir, le devenir de la forêt. On peut penser que l'administration forestière se souciait de remplacer les arbres coupés et, ce faisant, privilégiait volontairement certaines essences plutôt que de s'en remettre au hasard des semis naturels, par exemple en replantant cèdres ou cyprès plutôt que pins ou genévriers (je ne veux pas dire par là que ces espèces représentent les quatre essences réservées).

Jamais VIG ne se rencontre avec la mention AG IV CP, ni avec un numéro de parcelle ; VIG signale une zone où il n'est pas question de coupes. Une hypothèse vient donc à l'esprit. VIG pourrait être le début d'une forme adjectivale substantivée du verbe *vigeo*, à l'adjectif verbal : *vigendae*, à comprendre comme '(arbres) devant prendre de la vigueur', ou du verbe *vigesco*, au participe présent, *vigescentes*, '(arbres) en cours de croissance'. On l'a compris, VIG indiquerait une pépinière.

Toutes les mentions VIG se trouvent dans les zones d'altitude. On sait que pour le succès d'une plantation, il vaut mieux aller chercher les jeunes plants à une altitude supérieure à celle à laquelle ils doivent être replantés. Pour autant qu'on en connaisse l'exacte situation, ces mentions VIG ne paraissent pas non plus dispersées au hasard. Trois de celles qui peuvent être reportées sur une carte – J.-F. Breton, carte 11, à quoi, en ce qui concerne ces inscriptions, H. Abdul Nour ne signale aucune correction nécessaire – sont groupées dans une même zone. Soigneusement gravées sur des rochers proches des principaux chemins qui traversent la montagne, bien visibles des passants, elles jalonnent sans doute une limite d'une zone à caractère spécial. Telle est, notamment, près de la piste d'Aqoura à Yammouné, l'inscription n° 5100, d'une belle gravure. Dans cette région de montagne, où devaient coexister forêts et pâturages, où il y avait aussi, très certainement, des possibilités de pacage sous les arbres ou parmi les arbres, venaient – et viennent encore sans doute, j'en ai vu jadis – paître des troupeaux de moutons et de chèvres ; les tout jeunes arbres devaient en être défendus. Les règlements qui protégeaient les pépinières n'étaient pas ceux qui concernaient le reste des tènements forestiers ; il convenait d'en avertir passants et bergers surtout. Les plantations – les petits arbres transplantés – ont certes besoin d'une égale protection, mais seulement de façon transitoire ; ce qui est indication transitoire n'a pas lieu d'être gravée dans la pierre.

Ainsi donc, avec toutes réserves prudemment nécessaires, en attendant que textes ou inscriptions plus explicites viennent apporter à l'hypothèse confirmation ou démenti, je propose de voir dans les inscriptions IMP HAD AVG VIG l'indication de pépinières nécessaires à une exploitation à long terme des forêts impériales.

Un groupe de deux autres lettres – un sigle, dirions-nous, si sigle ne voulait pas précisément dire 'lettre isolée' – fait également difficulté. Ce sont les lettres D P, que l'on trouve, gravées en grands caractères, en bas d'une inscription complexe, sur un rocher au-dessus d'Aqoura (n° 5096 c). Ni Renan, qui n'en avait qu'une mauvaise copie, ni Mouterde, ni Breton, ni Abdul Nour n'en ont proposé de signification. Avec le P. Maurice Tallon, de l'Université Saint-Joseph, et grâce à lui, j'ai vu cette inscription il y a une quarantaine d'années. Il me semble aujourd'hui pouvoir risquer une interprétation tout à fait conjecturale.

Ne cessons pas de nous représenter ce que pouvait être la vie dans ces hautes régions. Des dizaines d'inscriptions nous assurent de l'existence de grandes forêts domaniales ; quelques-unes suggéreraient la présence de pépinières. A propos de ces dernières, nous avons évoqué le pacage probable de troupeaux, non pas seulement dans les forêts, qui ne devaient pas occuper entièrement toute la montagne, mais aussi dans des pâturages. Il serait étonnant que, de toutes les inscriptions, appelons-les 'réglementaires', retrouvées gravées sur les rochers de la montagne, aucune n'ait concerné le pacage. A mon avis, et par pure hypothèse – comment faire autrement ? - ce sont pré-

cisément les pâturages que signaleraient les lettres D P. Dans P, je suis en effet tenté de voir l'initiale du mot *pascua*, signifiant 'pâturage', 'pacage'; sans pousser plus loin la recherche, la consultation du bon vieux dictionnaire latin-français de Gaffiot fournit des références éclairantes : non seulement Cicéron, mais Varron, grand spécialiste de l'agriculture, un passage de ce recueil juridique qu'est le *Digeste*, concernant une 'forêt destinée à servir de pâturage aux troupeaux', *pascuis pecudum destinata silva*, et cette précieuse indication de Pline l'Ancien que les *pascua* sont des 'terres qui rapportent un revenu au Peuple Romain'. Ici, le bénéficiaire n'était pas le Peuple Romain, mais l'empereur : pâturages et forêts du Liban faisaient partie des domaines impériaux. Dans la lettre D, je verrais l'initiale du nom *delimitatio*, terme technique employé par les arpenteurs romains (c'est encore 'le' Gaffiot qui fournit la référence au recueil de ceux que l'on appelle les 'vieux arpenteurs', *Gromatici veteres*). *Delimitatio pascuorum*, 'limite des pâturages': les lettres D P, gravées sur le rocher, bien visibles, avertissaient les bergers venus sur ces hautes prairies que les pâturages sur lesquels ils menaient leurs troupeaux, étaient domaines impériaux, qu'ils devaient en respecter les règlements (et payer redevances ou taxes).

Qu'il s'agisse d'un règlement impérial, les lettres IMP lisibles au-dessus des deux grandes lettres D P l'indiquent sans ambiguïté. Observons en passant qu'il n'y a pas à se demander ce que signifie le I initial de lecture incontestable : c'est la première lettre du mot *imperator*. Pourquoi chercher des complications ; le plus simple a toutes chances d'être au plus près de la réalité. Il n'y a pas ici, en effet, de monogramme IMP, si fréquent dans les inscriptions forestières; seuls MP se trouvent liés. Comme H. Abdul Nour n'a pas manqué de le noter lui-même à plusieurs reprises, les graveurs de nos inscriptions n'emploient pas un système uniforme de ligatures.

Si notre hypothèse s'avérait juste, nous verrions évoquer par ces deux formules, DFS, *definitio silvarum* (sens bien assuré), et DP, *delimitatio pascuorum* (proposé sous bénéfice d'inventaire), l'ensemble du paysage de la montagne et sa double vocation économique.

Sous le n° 15, H. Abdul Nour publie une inscription inédite, mal conservée, difficile à déchiffrer et à interpréter. L'inscription se présente en réalité en deux séries de lignes (15a et 15 b), qui composent un document apparemment articulé en deux parties. De 15a, la première ligne se lit sans peine, IMP HAD AVG DFS, la deuxième offre le numéro de la parcelle, N CC XV. Je reproduis la troisième ligne telle qu'elle a été publiée :

RA V GE E RA ARB(?) IV ATA.

H. Abdul Nour, qui, à juste titre, n'est pas satisfait de l'interprétation qu'il en donne, ne m'en voudra pas si je prends à la lettre son invitation à « revoir et analyser de près » cette troisième ligne. Il ne fait aucun doute que le déchiffrement ne correspond pas à ce qu'en réalité portait la pierre. Au début, dans l'intervalle entre RA et V, il manque un I, effacé ; après V, il ne faut pas voir un G, mais un C. Dans l'intervalle entre les deux E, il y a place pour une lettre : cette lettre est un T. Dans le groupe ARB, il y a, non pas R, mais P, non pas B, mais R, confusions paléographiquement très faciles ; le A est de trop : est-il vraiment sur la pierre, ou est-ce une faute du graveur ? Il n'y a pas à tenir compte des espacements entre les derniers groupes de lettres ; le graveur a été gêné par les irrégularités de la surface rocheuse et H. Abdul Nour se demande avec raison si cette fin de ligne n'est pas le mot PRIVATA. Mais oui, la ligne se lit sans l'ombre d'une hésitation. Elle ne fait que répéter, nouvelle exemple d'une *scriptio plena*, une formule bien connue de tout lecteur des inscriptions forestières ; il en manque seulement le début, ici indiqué entre crochets droits : [*arborum gene*]ra IV cetera privata.

Le déchiffrement de 15b est énigmatique. Je le reproduis tel que publié; cette présentation laisse imaginer la détérioration de la surface rocheuse et du texte gravé:

JEAN-PAUL REY-COQUAIS

PERQV . P(?)ON
WIR . ANO
VMP . RVF(?)IN

4 La photo 11 appelle une remarque. La pierre a eu droit à une séance de maquillage, pour que son image soit plus belle, plus lisible ; elle été frottée avec des feuilles vertes, pour faire ressortir l'inscription gravée. Le frottis n'a-t-il pas été 'orienté' par la lecture supposée correcte ? Il arrive de même que l'on voit dans des musées des inscriptions dont la gravure a été fâcheusement repassée au minium ou à la peinture noire. Il est vrai que les inscriptions antiques étaient ainsi peintes ; mais les 'peintres' modernes n'ont pas toujours su reconnaître les tracés authentiques. Il faut se garder de ces techniques trompeuses, qui risquent d'imposer définitivement des lectures fausses. Le musée, la photographie doivent nous mettre en face du document pur et nu, et non pas en face d'un document retouché et interprété.

On ne peut rien tirer de ces lambeaux de lignes. Il faudrait à tout le moins disposer d'une bonne photographie pour essayer d'améliorer la lecture et l'interprétation. H. Abdul Nour donne bien des photographies. Observons que la photo indiquée 15a est en réalité 15b, et inversement, celle qui est indiquée 15b est en réalité 15a ; les légendes le montrent, ainsi que le peu que l'on peut déchiffrer sur ces photos. Ces photographies, comme celles de plus d'une autre inscription rupestre, sont quasiment inutiles ; elles ne permettent ni vérification ni amélioration de la lecture proposée. Je sais d'expérience que ces photographies sont souvent très difficiles à réussir ⁴. Mais si l'on ne peut avoir des photographies d'ensemble, il faut pratiquer des photographies partielles. Si tout ou partie de l'inscription est dans l'ombre, on peut utiliser un flash, tenu par un compagnon d'expédition – on ne va pas seul dans ces hautes montagnes –, de telle sorte qu'il procure une lumière rasante qui fasse ressortir les lettres gravées. Il est aussi possible d'user de quelque réflecteur, miroir ou surface polie (par exemple, du papier d'aluminium tendu entre deux baguettes, facile à transporter roulé dans un étui protecteur), qui renvoie la lumière du soleil de façon plus ou moins rasante sur la zone d'ombre ; ce procédé donne d'excellents résultats. Et si la photographie est vraiment impossible, et chaque fois aussi que le déchiffrement est difficile, il serait bon de pouvoir faire un estampage, ou plutôt, car le papier à estampage ne convient guère pour des surfaces rocheuses inégales et bosselées, prendre (avec les précautions indispensables) une empreinte ou moulage au latex ou produit similaire (il en existe de plusieurs sortes) ; on rapporterait ainsi l'inscription avec soi, on pourrait l'étudier tout à loisir et la photographier dans de bonnes conditions. S'il ne veut ou ne peut utiliser matériel et techniques indispensables, l'épigraphiste ne rapportera de ses excursions que des données insuffisantes pour une bonne publication. Pour savoir ce que veut dire l'inscription, il faudra reprendre la route, heureux si elle n'a pas été détruite entre temps...

Revenons à l'inscription 15b. Son début évoque immédiatement aux connaisseurs du dossier trois autres inscriptions qui commencent également par PER, l'une au-dessus d'Aqoura, les deux autres vers les crêtes au-dessus de Hermel. Cette préposition introduit le nom des procureurs – administrateurs – qui ont procédé à la mise en place du règlement forestier et pastoral, Q. Vetius du côté de Hermel, C. Umbrius du côté d'Aqoura. H. Abdul Nour tient sans hésitation que les deux lettres qui suivent PER sont Q V, et qu'il faut donc restituer le nom de Q. VETIVS. Ce que la photographie montre de l'inscription me laisse quelque doute ; un C paraît tout à fait possible et l'on verrait sans étonnement C. VMBRIVS intervenir en deux endroits si rapprochés de la montagne. Les lettres qui suivaient le V sont illisibles et ne permettent pas de trancher. Le reste de l'inscription 15b est d'un déchiffrement incertain. Les trois dernières lettres, FIN, bien que la première des trois ne soit pas d'une lecture assurée, suggèrent cependant de risquer ici aussi une hypothèse. Ces trois lettres sont en effet le début du mot *finis*, 'limites', 'frontières'. *Fines positi*, limites établies *inter*, entre tels et tels gens, ou *finis positi* et les noms de ces gens au génitif : telles sont des formules habituelles, dont il est bien impossible de reconnaître le moindre élément dans les misérables vestiges de notre inscription. Il aurait pu s'agir ici, par exemple, de limites établies par le procureur entre deux collectivités des hautes vallées, déterminant pour chacune le territoire où elle avait droit de paître ses troupeaux et de couper les essences non réservées des forêts impériales. N'en disons pas plus. L'imagination est indispensable ; mais elle doit restée contrôlée.

Subsistant dans un état tout aussi pitoyable, et passablement énigmatique, est une inscription gravée sur le même rocher que le n° 5023. Cette dernière inscription consiste en une seule ligne, soigneusement gravée et bien visible, IMP HAD AVG. De l'autre inscription, voici ce qu'il reste, que je présente tel que publié :

IMPAVG(?) ANTONI

NN

AVGVIC(?)

AVGGG

ETDO

SEVERO

Comme il a été très bien vu, il s'agit évidemment, à la première ligne, de l'empereur que nous appelons Caracalla, mais dont le nom officiel est *Aurelius Antoninus*. Il est certain qu'il ne faut pas lire IMPAVG, G n'étant pas sûr, mais IMPAVR, *imperator Aurelius Antoninus*. A la deuxième ligne, devait se trouver la dernière syllabe du nom de l'empereur ; le second N est certainement une lecture erronée, sans doute permise par la détérioration de la surface du rocher ; à sa place on doit supposer la lettre ou les deux lettres indiquant le 'cas' grammatical, c'est-à-dire la fonction du nom dans la phrase – si l'on n'y trouve pas de verbe, l'inscription n'en est pas moins une phrase, dite nominale. Avant de s'interroger plus avant sur la fonction du nom impérial dans cette inscription, il faut regarder la troisième ligne. AVG est le titre qui suit protocolairement le nom propre de l'empereur ; c'est, à proprement parler, le titre qui le désigne comme 'empereur'. Plutôt que VIC, où le C n'est pas sûr, pourquoi ne verrait-on pas VIG, avec la lettre G, d'une forme si proche du C ? Nous aurions alors une autre attestation de cette abréviation dans laquelle nous proposons de reconnaître l'indication d'une pépinière impériale. La pépinière se présente donc comme une propriété de l'empereur ; les noms et titres de ce dernier sont donc au génitif, cas du complément de nom. A la troisième ligne, il faut en conséquence considérer que le jambage gauche de ce qui a été lu comme un second N est en réalité un I, à la suite duquel se trouvent sur le rocher des traits qui ne sont pas le fait d'un graveur.

Il faut donc lire les trois premières lignes IMP AVR ANTONI / NI / AVG VIG, formule tout à fait analogue à IMP HAD AVG VIG : belle continuité, apparemment, dans l'exploitation raisonnée des forêts du Liban, continuité que marque précisément, sur le même rocher, le voisinage d'une inscription au nom d'Hadrien et d'une inscription au nom de Caracalla.

La quatrième ligne, par le triple G final, renvoie aux trois Augustes, qui sont en l'occurrence Septime-Sévère et ses deux fils associés par lui à l'empire, Caracalla et Géta. Cela date l'inscription entre les années 209 et 211, et tout cela a été très bien exposé par H. Abdul Nour. On peut aller plus loin dans la réflexion sur ce AVGGG. Puisque Caracalla est pourvu de son titre AVG, et qu'il n'y a ni trace ni place de mention des deux autres empereurs, AVGGG ne peut qu'appartenir au titre d'un fonctionnaire les représentant, légat – gouverneur de la province – ou procureur – administrateur. L'intervention d'un procureur serait comparable à celles de C. Umbrius ou de Q. Vetius.

La cinquième ligne est bien réduite. Nous raisonnons toujours sur l'inscription telle qu'elle nous est donnée dans la publication. Ce qui y est sûr, c'est que DO ne peut être le début du nom de l'impératrice Julia Domna, femme de Septime-Sévère. L'impératrice s'appelle officiellement Julia Augusta ; son gentile Julia n'est jamais omise dans les inscriptions. Les deux lettres du début de la ligne sont sans doute la conjonction ET ; la conjonction relierait deux noms de même fonction, introduirait un second personnage d'un emploi analogue au premier ; comme il n'y a dans une province qu'un seul procureur impérial, on pourrait supposer, par exemple, l'intervention d'un sous-procureur provincial ou d'un procureur spécialement chargé des domaines impériaux des monts Liban. Ce personnage aurait pu avoir un nom tel que *DOmitius*, gentile fréquent. Tout cela reste très conjectural. En fait, on peut seulement se demander ce qu'il y aurait pu avoir sur la pierre. Et là, une recherche en bibliothèques ne serait pas inutile.

Dans l'éventail ouvert des suppositions méthodiques, il en est une qui verrait dans SEVERO, à la sixième ligne, le nom de Sévère Alexandre, petit-neveu de Septime-Sévère et dernier empereur de sa dynastie. En tout cas, il est impossible de rattacher DO à SEVERO, en y voyant le début de l'expression *DOmino nostro*, habituellement

JEAN-PAUL REY-COQUAIS

abrégé en DN ; la présence de ET, qui est sans doute la conjonction de coordination, l'interdit. Pourquoi le nom SEVERO est-il au datif ou à l'ablatif ? L'ablatif sert notamment à marquer la date; en l'occurrence, ce serait par la mention de l'empereur régnant ; mais comment cela s'accorderait-il avec la mention AVGGG, deux lignes au-dessus, datant le reste de l'inscription du règne de Septime-Sévère et de ses deux fils. Le datif conviendrait à une acclamation ou à l'expression de vœux pour le salut de l'empereur et la prospérité de l'empire. Cette dernière ligne aurait pu être gravée lorsque est arrivé au pouvoir Sévère Alexandre, originaire d'Arca au Liban. Cette circonstance exceptionnelle, et le fait que ce même rocher portait déjà les noms d'Hadrien et de Caracalla, pourrait rendre ici inopérantes les objections soulevées contre l'interprétation de VIG en *vicennalia*.

On voit combien tout cela reste aléatoire, et combien il y a encore besoin de revoir les pierres, pour essayer d'en obtenir des réponses aux questions qu'elles nous posent ou, ce qui revient au même, aux questions que nous leur posons.

Il est indispensable de reporter sur des cartes ces diverses inscriptions, comme l'a esquissé Jean-François Breton, comme Hani Abdul Nour s'est soucié d'en donner plus exactement les moyens. Quels sont les sites, l'altitude, l'orientation des versants où se trouve telle ou telle catégorie d'inscriptions ; quelle est leur plus ou moins grande proximité de chemins que l'on peut estimer avoir été plus fréquentés dans l'antiquité que de nos jours, d'habitats ou de sanctuaires dont on aurait retrouvé des traces ou des vestiges: ce sont quelques-unes des questions auxquelles les réponses doivent être d'abord, non pas des discours, mais des cartes clairement lisibles et argumentées. Les inscriptions ne nous donnent que des mots. Par exemple : *arborum genera IV*, 'quatre essences'. Quelles essences ? On ne le sait toujours pas. Quelles réalités les mots représentent-ils ? Il serait idéal que des recherches de paléobotanique nous permettent de connaître avec plus de précisions les essences forestières et leur répartition, les zones de pâturages, la flore. L'archéologie du paysage restituerait de façon plus exacte l'aspect de la montagne il y a quelque deux mille ans.

La recherche du passé n'est pas pure spéculation. Elle comporte des leçons. Elle peut conduire dans le présent à des applications pratiques. Je me souviens d'être allé, il y a une quarantaine d'années, voir avec des ingénieurs travaillant au « Plan Vert » les inscriptions forestières proches de la route de Tarchiche; ils se préoccupaient des meilleures conditions de reboisement.

Même si, en fin du compte, il est à craindre qu'il ne faille se résoudre à ne pas tout savoir, ne relâchons pas notre intérêt et nos efforts. Ces marques qu'un empereur romain a fait graver sur les rochers du Liban méritent encore étude et sauvegarde.